

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

846/2024

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Règlementation circulation pour une battue – Avenue Georges Pompidou

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la demande de Mr Jean Pierre BEAUVISAGE, 12bis avenue Georges Pompidou - 41200 Romorantin-Lanthenay, titulaire du droit de chasse sur les parcelles communales concernées ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer toute circulation, Avenue Georges Pompidou, afin de permettre le bon déroulement d'une battue, le dimanche 01 décembre 2024 de 08h30 à 12h30 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : Pendant la durée de la battue, l'Avenue Georges Pompidou sera barrée à toute circulation (véhicules, deux roues et piétons), de l'intersection avec l'Allée Madeleine Sologne jusqu'au Rond-Point de la Gaudinière, le dimanche 01 décembre 2024 de 08h30 à 12h30 ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 25 novembre 2024

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **27 NOV. 2024**

Date de mise en ligne sur le site internet : **28 NOV. 2024**

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,



Philippe SEGUIN